

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2018 RETRAITÉ	31/12/2018 PUBLIÉ
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	349 523	557 165	562 381
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 770	316 114	316 114
AC3 Créances sur la clientèle	9 647 335	9 130 339	9 118 909
AC4 Portefeuille-titres commercial	101 487	295 440	311 870
AC5 Portefeuille d'investissement	1 525 525	1 282 175	1 277 175
AC6 Valeurs immobilisées	105 863	93 534	93 534
AC7 Autres actifs	206 073	237 131	231 915
TOTAL DES ACTIFS	12 207 576	11 911 898	11 911 898
PASSIFS	31/12/2019	31/12/2018 RETRAITÉ	31/12/2018 PUBLIÉ
PA1 Banque Centrale et CCP	-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 486 108	2 793 775	2 832 183
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	6 879 309	6 565 664	6 551 377
PA4 Emprunts et ressources spéciales	1 571 884	1 406 069	1 367 661
PA5 Autres passifs	289 186	307 605	321 892
TOTAL DES PASSIFS	11 226 487	11 073 113	11 073 113
CAPITAUX PROPRES	31/12/2019	31/12/2018 RETRAITÉ	31/12/2018 PUBLIÉ
CP1 Capital	238 000	238 000	238 000
CP2 Réserves	742 675	600 370	600 370
Réserves pour réinvestissements exonérés	188 253	164 253	164 253
Autres réserves	554 422	436 117	436 117
CP3 Actions propres	-	-	-
CP4 Autres capitaux propres	414	414	414
CP5 Résultats reportés	0	1	1
CP6 Résultat de l'exercice	-	-	-
CP7 Résultat en instance d'affectation	-	-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	981 089	838 785	838 785

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

(Unité en mille dinars)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION DU BENEFICE 2019

LIBELLÉS	Capital Social	Primes D'émission	Réserves légales	Réserves extra	Réserves pour Reinv exonéré	Réserves pour risques Généraux	Modification comptable	Réserves F. Social (**)	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	RÉSULTAT	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2018 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 203	134 110	152 813	16 073	-	38 414	414	8	136 310	867 345
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	-
Affectation du résultat 2018	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
SOLDE AU 31/12/2018 APRÈS AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	-	39 264	414	1	-	838 785
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	662	-	-	-	662
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 642	141 642
SOLDE AU 31/12/2019 AVANT AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	225 480	164 253	19 573	-	39 926	414	1	141 642	981 089
Affectation du résultat 2019	-	-	-	113 293	24 000	3 500	-	850	-	(1)	(141 642)	-
SOLDE AU 31/12/2019 APRÈS AFFECTATION	238 000	128 000	23 800	338 773	188 253	23 073	-	40 776	414	-	-	981 089

(*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année / (**) Les utilisations des réserves sur fonds d'aide social sont toutes remboursables.

RESOLUTIONS DE L'A.G.O EXERCICE 2019

Première Résolution :

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie de COVID-19 et conformément aux directives prises par le CMF, l'assemblée générale approuve les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTITULE	RÉPARTITION DE L'EXERCICE 2018	PROJET POUR L'EXERCICE 2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	136 310 267,359	141 641 680,719
REPORT A NOUVEAU	28 567 776,128	558,020
1 ER RELIQUAT	164 878 043,487	141 642 238,739
RÉSERVE LEGALE	597 485,467	0
2 EME RELIQUAT	164 280 558,020	141 642 238,739
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0,000

DIVIDENDE EN FRANCHISE	28 560 000,000	0,000
D'IMPOT	-	-
TOTAL DIVIDENDE	28 560 000,000	0,000
3 EME RELIQUAT	135 720 558,020	141 642 238,739
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000
4 EME RELIQUAT	134 870 558,020	140 792 238,739
RÉSERVE EXTRAORDINAIRE	91 370 000,000	113 292 000,000
RÉSERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	40 000 000,000	24 000 000,000
RÉSERVE POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	3 500 000,000	3 500 000,000
5 EME RELIQUAT	558,020	238,739
REPORT A NOUVEAU	558,020	238,739
SOLDE	0	0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019, et ce en conséquence des résolutions précitées. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de messieurs, Mohamed Sadok Driss, Habib Miled et Hamouda Belkhouja représentant des petits porteurs. Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur SAMI ZGHAL en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans, son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui-même.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dixième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES	Représenté par	QUALITÉ	MANDAT	ADRESSE
Mme Amel Jebari Médini (1)	Elle-même	Président		
État Tunisien	Mme Amel Jebari Medini(8)	Membres	2018 - 2020	Tunis
	M.Abderraouf Klibi(8)		2018 - 2020	Tunis
	M. Ali Radhouani(8)		2018 - 2020	Tunis
	M. Aymen Raies(8)		2018 - 2020	Tunis
	M. Mohamed Naceur Hadji(8)		2018 - 2020	Tunis
M. Habib Miled (2)	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss (3)	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis
M. Ahmed Trabelsi (4)	Lui-même	Membre	2019 - 2021	Tunis
M. Rached Horchani (5)	Lui-même	Membre	2018 - 2020	Tunis
M. Sami Zghal (6)	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis
M. Achraf Ayadi	Lui-même	Membre	2018 - 2020	Tunis
M. Hamouda Belkhouja (7)	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis

- Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration en date du 11/06/2018 et renouvelé par l'AGO du 26/04/2018
- Nomination approuvée par l'AGO du 30/06/2020.
- Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020.
- Mandat renouvelé par l'AGO du 30/04/2019.
- Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2018 représentant le groupe Horchani
- Membre indépendant nommé par l'AGO du 30/06/2020.
- Représentant des actionnaires minoritaires, nommé par l'AGO du 30/06/2020.
- Administrateurs représentant l'État et les participations publiques.